

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 874

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 14

- I. – Après la deuxième occurrence du mot : « article », supprimer la fin de l’alinéa 7.
- II. – En conséquence, compléter ce même alinéa par la phrase suivante :
- « Les dispositions du 1° du I du présent article s’appliquent à compter du 1^{er} avril 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige un renvoi inexact nécessaire à la bonne compréhension de cet article et à la bonne application des dispositions transitoires.